Ecrit par Echo du Mardi le 20 avril 2023

MARION ISLAND SCI

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 20 avril 2023

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 05 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 20 avril 2023 sous réserves d'incidents

MARION ISLAND
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8, Impasse de Senancole, 84300 CAVAILLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 18 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MARION ISLAND
Siège social : 8, Impasse de Senancole, 84300 CAVAILLON
Objet social : L'acquisition en pleine propriété ou en démembrement de propriété, de tous immeubles, terrains, biens et droits immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial, artisanal ou industriel, la mise en valeur des terrains pour l'édification de toutes constructions ; notamment l'acquisition d'un immeuble sis 450, Chemin de Brantes – ZI BOIVASSIERE à SORGUES (84700).
– L'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 20 avril 2023

– Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Simon MARION, demeurant 8, **Impasse de la Senancole, 84300 CAVAILLON**
Clauses relatives aux cessions de parts :
-agrément requis pour les cessions y compris celles consenties au conjoint, excepté s'il est déjà associé. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou à des ascendants ou descendants du cédant.
-agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON.
Pour avis
La Gérance

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !